



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



14203186

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de LIEGE, direction NEUFCHATEAU

le 28 OCT. 2014
jour de sa réception.
Le Greffier

N° d'entreprise : 0404.376.865

Dénomination

(en entier) : **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SAINT-CHRISTOPHE SCRL**

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée

Siège : Vaux 497 à 6600 Bastogne

Objet de l'acte :

**MODIFICATION DES STATUTS - MODIFICATION EXERCICE SOCIAL, DEMISSION ET
NOMINATION DES ADMINISTRATEURS**

D'un acte reçu le vingt-cinq septembre deux mille quatorze par Joël TONDEUR, notaire à la résidence de Bastogne, associé de la société « TONDEUR et MOUTON – notaires associés » ayant son siège à Bastogne, rue de Neufchâteau 39, enregistré au bureau de l'Enregistrement de Neufchâteau en date du dix octobre deux mille quatorze, référence 5, volume 491 folio 080 case 0014, étant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société coopérative à responsabilité limitée « SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SAINT-CHRISTOPHE SCRL », ayant son siège social à (6600) Bastogne, Vaux 497.

Société constituée aux termes d'un acte sous seing privé daté du cinq juillet mil neuf cent cinquante-sept, publié aux annexes du Moniteur Belge du vingt-sept juillet suivant sous le numéro 22.399

Et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé en date du vingt-quatre janvier deux mille quatre par Joël TONDEUR, notaire soussigné, enregistré à Bastogne le vingt-neuf janvier suivant volume 528 folio 20 case 15, dont un extrait a été publié aux Annexes du Moniteur Belge le vingt février deux mille quatre sous le numéro 04028709, et dont le siège social a été transféré à (6600) Bastogne, Vaux, 497 aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé en date du douze août deux mille neuf, dont un extrait a été publié aux Annexes du Moniteur Belge le six septembre deux mille dix sous le numéro 10130744.

Société immatriculée à la banque Carrefour des Entreprises sous le numéro TVA BE 0404.376.865

Il extrait ce qui suit :

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents les actionnaires suivants, détenteurs du nombre de parts ci-après mentionnées, conformément au registre des parts présenté au Notaire instrumentant :

1/ Monsieur MOSTADE Jean-Louis Pierre Edgard Ghislain, né à Bastogne le six février mil neuf cent septante et un, inscrit au registre national sous le numéro 710206-319.36, célibataire, domicilié à (6600) Bastogne, Vaux, 497.

Détenteur de 2.231 parts.

2/ Monsieur WINKIN Michel Eddy Maurice Ghislain, né à Bastogne le onze mai mil neuf cent soixante-sept, inscrit au registre national sous le numéro 670511-185.54, époux de Madame DASNOIS Noëlle, domicilié à (6880) Bertrix, rue de la Flèche, 14.

Détenteur de 601 parts.

Ici représenté par Monsieur MOSTADE Jean-Louis en vertu d'une procuration datée du vingt-trois septembre deux mille quatorze, dont un exemplaire restera ci-annexé.

3/ Monsieur WINKIN Jean-Louis Marie Léon Ghislain, né à Bastogne le trente et un août mil neuf cent soixante et un, inscrit au registre national sous le numéro 610831-155.58, époux de Madame BAZYLEVA Sviatlana, domicilié à (6600) Bastogne, Hardigny, 10.

Détenteur de 861 parts.

4/ Monsieur LEMAIRE Jean-Marc Ferdinand Lydie Ghislain, né à Bastogne le dix février mil neuf cent soixante-trois, inscrit au registre national sous le numéro 630210-185.76, et son épouse Madame MOINET Murielle Alphonsine Marie Ghislaine, née à Bastogne le sept mai mil neuf cent soixante-six, inscrite au registre national sous le numéro 660507-346.89, tous deux domiciliés à (6600) Bastogne, Rachamps 36.

Détenteurs de 1.313 parts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/11/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

5/ Monsieur BERNES Jean-Luc Joseph Marie-Thérèse, née à Bastogne le dix août mil neuf cent soixante-deux, inscrite au registre national sous le numéro 620810-219.63, époux de Madame HUET Fabienne, domicilié à (6600) Bastogne, Noville 129.

Détenteur de 828 parts.

6/ Monsieur NEU Joseph Eloi Denise Ghislain, né à Bastogne le dix-huit novembre mil neuf cent soixante-deux, inscrit au registre national sous le numéro 621118-213.44, époux de Madame CHARNEUX Ginette, domicilié à (6662) Houffalize, Boeur, Tavigny 14.

Détenteur de 602 parts.

Ici représenté par Monsieur BERNES Jean-Luc en vertu d'une procuration datée du 22 septembre 2014, dont un exemplaire restera ci-annexé.

7/ Monsieur GARROY Emmanuel Georges Camille Joseph Ghislain, né à Noville-lez-Bastogne le trente juin mil neuf cent cinquante-huit, inscrit au registre national sous le numéro 580630-189.74, époux de Madame LALOY Bernadette, domicilié à (6600) Bastogne, Hardigny 32.

Détenteur de 822 parts.

8/ Madame HUET Fabienne Léontine Ghislaine, née à Bastogne le onze décembre mil neuf cent soixante-quatre, inscrite au registre national sous le numéro 641211-182.43, épouse de Monsieur BERNES Jean-Luc, domiciliée à (6600) Bastogne, Noville 129.

Détenteur de 582 parts.

9/ Madame DETERME Marina Jeanne Lucie Ghislaine, née à Bastogne le dix-neuf mars mil neuf cent soixante-neuf, inscrite au registre national sous le numéro 690319-122.02, épouse de Monsieur NEU Michel, domiciliée à (6662) Houffalize, Boeur, Tavigny, 13.

Détenteur de 169 parts.

10/ Monsieur BERNES Jean-Paul Roger Monique, né à Libramont-Chevigny le vingt-neuf juin mil neuf cent quatre-vingt-huit, inscrit au registre national sous le numéro 880629-139.08, célibataire, domicilié à (6600) Bastogne, Noville 123.

Détenteur de 384 parts.

11/ Monsieur MARTIN Jean-François Daniel Fabrice Ghislain, né à Bastogne, le 10 juillet 1986, célibataire, domicilié à Bastogne, Foy, 281

Détenteur de 160 parts.

Comparants dont l'identité est bien connue du notaire instrumentant.

EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

Monsieur le Président expose et requiert le notaire soussigné d'acter que :

I. La présente assemblée a pour ordre du jour :

A) Modification de l'exercice social ; en conséquence modification de l'article 20 des statuts

B) Démission et nomination d'administrateurs

C) Pouvoirs à conférer au conseil d'administration

II. Il existe actuellement neuf mille trois parts (9.003 parts).

Il résulte de ce qui précède que toutes les actions de capital sont représentées.

Tous ces faits sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée générale.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée peut délibérer valablement sur les objets à l'ordre du jour.

III. Chaque action donne droit à une voix.

IV. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour contenant modification des statuts doivent réunir les trois/quarts des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

L'exposé de Monsieur le Président est vérifié et reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît constituée et apte à délibérer et à voter sur les points à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

A. MODIFICATION DE L'EXERCICE SOCIAL

L'assemblée décide de modifier la date du début et de la fin de l'exercice social. Le nouvel exercice social commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le présent exercice social a commencé le premier novembre deux mille treize et se terminera le trente et un décembre deux mille quatorze, soit un exercice de quatorze mois.

En conséquence, l'article 20 est remplacé par ce qui suit :

« Chaque année, le trente et un décembre, et pour la première fois en deux mille quatorze, le conseil d'administration fait dresser l'inventaire et arrêter les écritures sociales, ensuite il dresse le bilan et le compte de résultats suivant les prescriptions légales. L'adoption du bilan et du compte de résultats et son annexe vaut décharge pour le conseil d'administration et les sociétaires chargés du contrôle, à moins que des réserves formelles n'aient été formulées ».

VOTE : Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

B. DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

L'assemblée constate le décès de Monsieur GUILLAUME Daniel et prend dès lors note de sa démission de ses fonctions d'administrateur en raison de son décès.

Dans le même contexte, l'assemblée décide de nommer comme administrateur pour une durée de trois ans, ici présent, qui accepte, Monsieur MARTIN Jean-François, comparant sous 11/.

Volet B - Suite

L'assemblée décide de renouveler comme administrateurs délégués pour une durée de trois ans, ici présents, et qui acceptent :

1/ Monsieur MOSTADE Jean-Louis Pierre Edgard Ghislain, né à Bastogne le six février mil neuf cent septante et un, inscrit au registre national sous le numéro 710206-319.36, célibataire, domicilié à (6600) Bastogne, Vaux 497.

2/ Monsieur BERNES Jean-Luc Joseph Marie-Thérèse, né à Bastogne le dix août mil neuf cent soixante-deux, inscrit au registre national sous le numéro 620810-219.63, époux de Madame HUET Fabienne, domicilié à (6600) Bastogne, Noville 129.

Ce dernier est nommé également comme président du Conseil d'administration.

Leur mandat est gratuit.

VOTE : Cette résolution est adoptée à l'unanimité

C. POUVOIRS A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent, notamment le dépôt de la coordination des statuts au greffe et les formalités à accomplir au guichet d'entreprises.

VOTE : Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME. Bastogne le 20.10.2014 Déposés en même temps : expédition de l'acte 2014/51.284 du 25.09.2014, et la coordination des statuts.

Joël TONDEUR à Bastogne, notaire instrumentant.